

Je suis d'accord avec l'idée avancée en 1968 par le chef de l'opposition (M. Stanfield), dans un discours prononcé à Windsor, je crois, et où il a souligné la nécessité de créer des banques foncières régionales et de mettre en place un fonds renouvelable qui permettrait d'acheter des terrains préalablement au lotissement et de les revendre par la suite aux lotisseurs à la condition qu'un prix raisonnable serait demandé aux acheteurs d'habitations. Il saute aux yeux que...

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'avoir à interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

**Des voix:** Continuez!

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** La Chambre consent-elle à ce que le député achève son discours?

**Des voix:** D'accord.

**M. Carter:** Je vous remercie, monsieur l'Orateur, et vous messieurs les députés, de me permettre de continuer. J'espère que mes observations justifieront la tolérance dont je suis l'objet.

Pour en revenir à l'habitation, je recommande l'abolition de la taxe de vente et un allègement fiscal quelconque sur les paiements d'intérêt hypothécaire. Je recommande l'établissement d'un crédit foncier que financerait une caisse renouvelable. Je crois aussi que nous devrions songer à modifier la loi nationale sur l'habitation afin que les autorités immobilières, qu'elles soient municipales, provinciales ou que sais-je encore, puissent acheter des maisons existantes pour les louer à la faveur des subventions. Je pourrais vous citer le cas de ma ville où les trois échelons de gouvernement, municipal, provincial et fédéral, ont entrepris un programme de construction de maisons qui seront louées en vertu de subventions. Ces maisons coûteront, en fin de compte, plus de \$20,000 chacune.

Dans toutes les villes du Canada, et je parle en connaissance de cause de la ville de Saint-Jean, à Terre-Neuve, il y a probablement des centaines de maisons à vendre à des prix variant entre \$8,000 et \$15,000. Ce sont des maisons qui peuvent probablement durer encore de 25 à 30 ans, et qui pourraient acheter une administration immobilière pour une somme bien inférieure à celle qu'on demande pour construire des immeubles de rapport subventionnés du genre que nous avons. Ces maisons pourraient être louées à bail ou autrement à des petits ou moyens salariés de la même manière qu'on loue des maisons dans le cadre du régime de location subventionnée. Il me semble que cela pourrait se faire.

Pendant que je parle du logement et de la nécessité de trouver des loyers subventionnés à ceux qui sont dans la misère parce qu'ils se trouvent dans la moitié inférieure de l'échelle des revenus, qu'il me soit permis de faire quelques observations sur l'assistance sociale et le bien-être au pays. Je ne crois pas avancer quoi que ce soit de nouveau en déclarant que notre pays ne parviendra jamais à atteindre son potentiel de prospérité ou un niveau élevé de maturité économique tant qu'un secteur important de notre population demeurera improductif. Si l'on songe que 20 p. 100 de la population, que ce soit à Terre-Neuve, en Ontario, au Manitoba, ou à vrai dire, dans toute région du Canada ou du monde, sont forcés par la situation économique et les restrictions législatives, de vivre comme coq en pâte dans une économie déjà flasque, alors cette société est vraiment malade.

[M. Carter.]

Dans ma province, et je suppose que les choses ne sont pas différentes dans la plupart des autres provinces du Canada, peut-être un peu moins roses, mais elle est non moins fière et désireuse que les autres de maintenir son indépendance, du fait du manque d'occasions et par suite des restrictions législatives en matière d'assistance sociale et de bien-être, un grand nombre de nos gens ont été condamnés à vivre des existences improductives et démoralisantes—sans qu'il y ait de leur faute ni qu'ils aient commis de crime. Il est impérieux, je pense, de réviser en profondeur le régime d'assistance publique du Canada. La formule que les provinces atlantiques ont proposée l'an dernier en vue d'améliorer les arrangements de partage des frais et de mettre à leur disposition plus de fonds en provenance du trésor fédéral, semble justifier une étude attentive et pressante de la part du gouvernement actuel. Cette idée est à la base même des arrangements monétaires et fiscaux intervenus entre le fédéral et les provinces du fait qu'ils touchent les régions à croissance lente du pays.

Voici un domaine où une formule nationale n'apportera pas, à mon avis, la solution des problèmes. Il n'est pas non plus logique que des mesures législatives rigides, précises, qui régissent des domaines comme celui du Régime d'assistance publique du Canada, s'appliquent uniformément à toutes les provinces. Par exemple, Terre-Neuve pourrait être en désaccord avec certaines des dispositions de la loi dans la mesure où cette dernière empêche notre province de concevoir ses propres programmes qui pourraient mieux répondre à nos besoins très particuliers. Nous voulons cependant continuer à nous prévaloir des contributions fédérales disponibles en vertu d'un régime d'assistance sociale.

• (5.30 p.m.)

Les personnes dépendant du bien-être social, qu'elles vivent à Saint-Jean de Terre-Neuve, à Halifax, en Alberta ou au Nouveau-Brunswick n'ont qu'un seul désir. Je ne suis pas prêt à accepter la théorie voulant que les assistés sociaux sont satisfaits de leur sort. Ils ne tiennent pas à végéter. Il n'est pas vrai non plus que la plupart d'entre eux pensent avoir trouvé là leur façon de vivre et qu'ils sont heureux du système. Je n'accepte pas ces idées parce que ce n'est pas vrai. C'est peut-être vrai pour une infime minorité. Néanmoins, la majorité des assistés sociaux ont été forcés, par un concours de circonstances qui ne dépendent pas de leur volonté, à accepter cette aide. Ils ne l'aiment pas plus que nous.

Ces malheureux demandent une place dans la société où ils ne soient pas traités comme des parias ou des hors-castes parce que,—et ils n'y peuvent rien—ils ne contribuent guère à la productivité du pays, et nous ne les aidons pas beaucoup non plus. Il est certain, monsieur l'Orateur, qu'il existe un moyen pour les provinces, la nation et les citoyens de s'entraider. Le gouvernement semble plutôt réticent en ce qui concerne la modification du Régime d'assistance publique du Canada qui accorderait aux provinces un pouvoir discrétionnaire et permettrait de renégocier les termes et conditions du régime ainsi que les limites qu'il impose aujourd'hui aux provinces.

Il y a bien des secteurs dans ce pays où répondre aux besoins en matière de ressources et de services publics serait une meilleure façon d'utiliser les fonds fédéraux et provinciaux actuellement consacrés au bien-être social.